



## Barème des redevances au 1<sup>er</sup> février 2022

- pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public routier (DPR) départemental
- pour service rendu

Approuvé par délibération n° CD\_20220114\_048

Types d'occupation du domaine public	Barème	Informations complémentaires
Tournage de films sur le domaine public routier avec privatisation totale de la route départementale	<b>300 € (fermeture par RD pour une durée allant jusqu'à 5 h)</b>	Toute demi-journée (= 5 h) commencée est due. Hors mise à disposition d'agent du Département
Tournage de films sur le domaine public routier : Mise à disposition de personnel (minimum 2 agents) pour assurer les missions d'exploitation	<b>60 €/heure/agent</b>	Toute heure commencée est due La mission débute à la pose de l'alternat
Épreuves sportives sur le domaine public routier : privatisation totale du DPR	<b>200 €/jour/manifestation</b>	
Épreuves sportives sur le domaine public routier : intégré à la circulation	<b>150 €/jour/manifestation</b>	
Manifestations ouvertes au public autres que sportives sur le domaine public routier: privatisation totale du DPR	<b>100 €/jour/manifestation</b>	
Manifestations ouvertes au public autres que sportives sur le domaine public routier : Mise à disposition de personnel (minimum 2 agents) pour assurer les missions d'exploitation	<b>60 €/heure/agent</b>	Toute heure commencée est due La mission débute à la pose de l'alternat
Réseaux (irrigation, eaux pluviales, eaux usées, adduction eau potable, vapeur, air comprimé, eau chaude, réseau de transport divers) par un maître d'ouvrage privé sur domaine public routier	<b>0,60 €/m linéaire/an avec un minimum de 50 €</b>	Toute année commencée est due

<b>Types d'occupation du domaine public</b>	<b>Barème</b>	<b>Informations complémentaires</b>
Occupation du domaine public routier par un support de publicité temporaire	<b>25 €/m<sup>2</sup> avec un minimum de 25 €/mois</b>	Pas de calcul de prorata : tout est arrondi à l'entier supérieur
Occupation surfacique du domaine public par un Maître d'Ouvrage privé ou son prestataire (Dépôt temporaire, Utilisation d'un délaissé de voirie, surplomb, et /ou emprise au sol...)	<b>0,60 €/m<sup>2</sup>/jour avec un minimum de 50 €</b>	Dépôt de bois, échafaudage, palissade
Mise à disposition de personnel (minimum 2 agents) pour assurer les missions d'exploitation	<b>60 €/heure/agent</b>	Mise à disposition de personnel pour pallier une situation d'urgence ou reprendre des dommages au domaine public

**TRANSPORTS EXCEPTIONNELS :**

<b>Prestations spécifiques</b>	<b>Barème</b>	<b>Informations complémentaires</b>
Frais de dossiers pour traitement des demandes de passage (traversée de l'Indre en transit) des convois exceptionnels (hors itinéraire prévu par arrêté préfectoral)	<b>200 €/dossier</b>	Les services départementaux instruiront la demande s'il n'y a pas de recalcul à effectuer
Frais de dossiers pour recherche et fournitures des hypothèses de calcul ainsi que la validation de la note établie par un transporteur	<b>400 €/Ouvrage d'Art (OA)</b>	Les hypothèses de calcul seront fournies au transporteur pour qu'il produise une note de calculs qui sera validée